

Conseil Municipal de LE MONTEIL

Séance n° 03/2026 du 31-03-2026

Procès-verbal/feuille de clôture

Numéros d'ordre des délibérations :

1	Adoption du PV de la réunion du 22/03/2026	Approuvée à l'unanimité
2	Désignation de 2 délégués au SIE Le Puy Nord-Est (C.PAL/D.Javon)	Approuvée à l'unanimité
3	Désignation d'1 délégué à la Défense (C. Vialle)	Approuvée à l'unanimité
4	Désignation d'1 délégué au CNAS (E. Kermarrec)	Approuvée à l'unanimité
5	Désignation d'1 délégué aux affaires scolaires (E. Kermarrec)	Approuvée à l'unanimité
6	Désignation d'1 délégué « Fredon/Ambroisie » (M. Billiet)	Approuvée à l'unanimité
7	Désignation d'1 délégué C° Contrôle liste électorale (C. Etheve)	Approuvée à l'unanimité
8	Commissions communales (finances/communication/urbanisme/vie associative/travaux/gestion des salles/sécurité/vie sociale CCAS)	Approuvée à l'unanimité
9	Commission d'appel d'offres	Approuvée à l'unanimité
10	Désignation d'un déontologue pour les élus (A.F Delay)	Approuvée à l'unanimité
11	Délégation consenties au Maire	Approuvée à l'unanimité
12	Fixation des indemnités de fonction des élus	Approuvée à l'unanimité
13	Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal	Approuvée à l'unanimité
14	Modification dénomination de voie nouvelle Impasse des Pommiers	Approuvée à l'unanimité
15	Renouvellement du partenariat Mutuelle Communale avec AXA	Approuvée à l'unanimité
16	Achat de mobilier urbain (5 tables pique-nique)	Approuvée à l'unanimité
	Décisions du Maire (cf. art. L2122-22 4è du CGTC)	Néant

La présidence du conseil a été assurée par **Christophe PAL** - Maire.

Liste des membres :

Membres présents : Christine BLANC ; René BLANC ; Dominique-Lise BLANDIN ; Jean-Nicolas CHAMBON ; Alexandra DA ROCHA ; Carine ETHEVE ; Dominique JAVON ; Edwige KERMARREC ; Cindy LOTH ; Olivier PIERRE ; Claude VIALLE

Procurateur(s) : Bernard COMPTOUR à Christophe PAL / Géraldine ROCHETTE à Edwige KERMARREC / Michel BILLIET à Olivier PIERRE

Absent(e-s) non représenté(e-s) : /

Secrétaire de séance : Olivier PIERRE

L'intégralité des délibérations peut être consultée en Mairie aux heures d'ouverture ainsi que sur le site internet via le lien : lemonteil43700.fr/vie-municipale/, conformément aux prescriptions des articles L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R121.9 du Code des Communes.

Le Maire
Christophe PAL

Le secrétaire de séance
Olivier PIERRE